

# Union Fédérale de l'Environnement des Territoires, des Autoroutes et de la Mer

Cfdt:

## Les Essentielles de Septembre 2016

Petite séance de rattrapage avec les informations à retenir du mois

**COURAGEUSES, LES MINISTRES ONT FUI ! : Aucune des deux ministres n'étaient là à la présentation du Projet de Loi de Finances concernant leurs ministères : de mémoire de syndicaliste, on n'avait jamais vu un tel dédain à l'égard des personnels chargés de faire appliquer la politique gouvernementale !**

Il est vrai qu'il aurait fallu un peu de courage pour venir à ce Comité Technique Ministériel (CTM) du 29 septembre 2016, annoncer aux personnels et à leurs représentants la suppression de 660 emplois en 2017 !...

Année après année, ce sont nos missions au service de la population qui disparaissent.

Sur proposition de la CFDT, l'ensemble des organisations syndicales a donc quitté la séance.

[Le communiqué de presse UFETAM-CFDT](#)



### **COMITÉ CENTRAL D'ACTION SOCIALE (CCAS du 26 septembre 2016) : Pour la CFDT l'action sociale doit rester au niveau national**

Un groupe de travail au Comité Technique des DDI examinera prochainement le transfert d'une partie des crédits sociaux du BOP 217 – MEEM - vers le BOP 333 - ministère de l'Intérieur. Que restera-t-il de notre champ d'intervention sur l'action sociale du ministère en dehors des services de l'administration centrale ?

Une action sociale de proximité qui donnera l'estocade définitive à tout ce que nous avons bâti depuis plusieurs décennies dans ce ministère, pour tenter de mettre en place une action sociale de qualité. Ce n'est pas une posture de la CFDT mais, pour nous, toute l'action sociale doit rester au niveau national, seul garant de l'équité de traitement entre tous les agents, quels que soient leur département ou leur région.

[Lire la suite dans le compte-rendu du CCAS du 26/09/2016](#)

## CAP des Techniciens Supérieurs du Développement Durable (TSDD) des 20, 21 et 22 septembre 2016 : Spécial « Plan de requalification » :

Lisez le compte-rendu de cette CAP, consacrée au Plan de Requalification des agents de catégorie C vers la catégorie B : 400 postes en 2016 qui viennent de se transformer en 200 postes pour 2016 et 200 postes en 2017 ! (Ces postes sont financés)

Il va en être sans doute de même pour les C administratifs : réponse avec la CAP des SACDD des 11 et 12 octobre.

[TSDD : Compte-rendu de la CAP des TSDD des 20, 21 et 22 septembre 2016 : Plan de REQUALIFICATION](#)

La Secrétaire Générale du ministère, Mme Régine ENGSTRÖM avait adressé un courrier aux organisations syndicales dans ce sens le 6 septembre 2016.

[Courrier de R. Engström \(06-09-16\), Secrétaire générale du MEEM-MLHD, à propos des arbitrages sur le plan de requalification](#)



### ACTION SOCIALE INTERMINISTERIELLE – AIDE A LA FAMILLE : la prestation CESU – garde d'enfant de moins de 6 ans

Vous avez un ou plusieurs enfants âgés de moins de 6 ans ? Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère de la fonction publique participe à vos frais de garde !

Pour les agents vivant en couple, le montant de l'aide est soumis à un plafond de ressources et son montant, en année pleine, est de **400 ou 700 €**.

Pour les familles monoparentales, l'aide est accordée sans plafond de ressources, et son montant, en année pleine, est de **265, 480 ou 840 €**.

Besoin de plus d'information ?

[Téléchargez le dépliant explicatif](#) de la prestation et faites votre demande directement en ligne sur [www.cesu-fonctionpublique.gouv.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.gouv.fr) adressez-vous à votre service ministériel d'action sociale.

### LA CFDT PEDALE POUR VOUS ! :

Depuis ce mois-ci, les agents de nos deux ministères (MEEM et MLHD) bénéficient, dans le cadre d'une expérimentation, de la prise en charge de frais engagés pour leurs déplacements à vélo entre domicile et travail.

**Quelles conditions ?** : Utiliser son vélo au moins 1 kilomètre par jour pendant au moins les 3/4 de ses jours travaillés.

**Quel montant ?** : 0,25 €/kilomètre. Ce remboursement est plafonné à 200 € par an et par agent.

**Comment en bénéficier ?** : Voyez avec vos BRH respectifs.

Pour les DDT, une note de gestion est attendue : répondra-t-elle au problème d'équité de traitement des agents issus du MAAF ? Mystère !

[Le décret c'est ici](#)

